

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES

Business Center

Immatriculée à DUBAÏ

LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h

Vendredi : 09h - 12h

contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-530
Devis Date	19 décembre 2023
Valable jusqu'à	19 décembre 2023
Total	5 700,00 €

A l'attention de

Jihad ABOUBAKARI

jihad.aboubakari@gmail.com

Vous trouverez les photos de votre chambre au MARRIOTT PALM JUMEIRAH [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels MARRIOTT PALM JUMEIRAH 7 nuits chambre palm vue partielle mer demi pension incluse 13 au 20 février 2024 2 adultes + 2 enfants	3 148,44 €	3 148,44 €
1	Vols A/R TURKISH AIRLINES Départ de Paris le 12 février 2024 à 18h50, arrivée le 13 février 2024 à 06h55 à Dubai (escale 1h15 à Istanbul), Retour le 20 février 2024 depuis Dubai à 14h50, arrivée à Paris le 20 février 2024 à 22h20 (scale 1h35 à Istanbul).	2 551,56 €	2 551,56 €

Sous Total	5 700,00 €
Tax	0,00 €
Total	5 700,00 €

Taxe de séjour régler aux hôtels directement: 20 AED par nuit

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
